

Barcelonnette, le 22 mai 2015

M. Joël IGAU  
Président de l'ASA du canal du plan  
04400 Barcelonnette  
à  
M. Le Préfet  
Des Alpes-de-Haute-Provence

Objet : Porter à connaissance de l'Etat- Elaboration du PLU de la commune de Barcelonnette

Référence : Lettre du SUCT du 13 avril 2015 075-2015

Pièces jointes : Acte d'association, Règlement intérieur de service, liste des terrains inclus dans le périmètre de l'ASA, arrêté préfectoral n°2006-1782 bis, plan de situation du canal, convention entre le SIVU Golf du Bachelard et l'ASA, convention entre la mairie de Barcelonnette et l'ASA.

Conformément à votre courrier du 13 avril, veuillez trouver ci-joint les éléments concernant l'ASA du canal du Plan de Barcelonnette que j'ai pu recueillir et qui me paraissent, je l'espère, répondre à votre demande, ceci afin de justifier la servitude d'utilité publique de ce canal.

Le Président de l'ASA du canal du Plan

Joël IGAU

